

désirons surtout qu'il n'y ait aucune manifestation de joie publique, ni rien qui puisse heurter les sentimens de ceux dont les vœux ont différé de celles des pétitionnaires, pour qui nous avons l'honneur d'agir.

“ Nous croyons à propos de faire remarquer que plusieurs Messieurs d'ici, qu'on a supposés en Canada entretenir des préjugés défavorables à la population du Bas-Canada, n'en sont par leur conduite montrés les amis. M. Huskisson et M. Wilmot Horton, le 15 courant, dans la chambre des communes, ont parlé décidément en faveur du peuple du Bas-Canada, sans aucune distinction.

“ Nous nous considérons comme ayant complété notre mission. MM. Neilson et Cuvillier se proposent de faire voile de Liverpool pour New-York dans le *Caledonia*, capitaine Rogers, le 1er du mois prochain. M. Viger va faire un tour sur le continent.

“ Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,
vos très-humbles et obéissans serviteurs ;
J. NEILSON, D. B. VIGER, AUSTIN CUVILLIER.

[No. 2.]—*Extrait du Discours de Sir James Kempt, à l'ouverture de la Session 21 nov. 1828.*

“ Messieurs du conseil législatif, et

“ Messieurs de la chambre d'assemblée ;

“ Sa Majesté sous son très-gracieux bon plaisir ayant bien voulu me confier le gouvernement de cette importante colonie, ce m'est une satisfaction bien vive de me trouver au milieu de vous ainsi assemblés en parlement provincial.

“ Placé dans une situation d'un e si haute importance, à une époque de difficultés toutes particulières, je ne puis que sentir combien sont épineux les devoirs qui me sont imposés ; devoirs, en effet, que je désespérerais être en état de remplir, à la satisfaction de Sa Majesté et de ses fidèles et loyaux sujets, les habitans de cette province, si je ne comptais pas, avec le plus ferme espoir sur la jouissance de votre confiance et sur votre coopération cordiale dans mon administration du gouvernement.

“ Sans une parfaite intelligence entre les différentes branches de la législation, les affaires publiques de la colonie ne peuvent prospérer ; les maux qu'on éprouve dans ce moment ne peuvent être efficacement guéris ; la prospérité et le bien-être des sujets canadiens de Sa Majesté ne peuvent être avancés ; et vous devez par conséquent bien croire que nuls efforts ne seront épargnés de mon côté pour parvenir à une conciliation par des mesures dans lesquelles les prérogatives incontestables de la couronne, et vos privilèges constitutionnels seront également respectés.

“ Le gouvernement de Sa Majesté m'a néanmoins déchargé de la responsabilité attachée à aucunes des mesures à adopter pour l'ajustement des difficultés fiscales qui se sont malheureusement élevées ; et je saisisrai une occasion prochaine de vous transmettre par message, une communication de la part de Sa Majesté, dont il m'a été spécialement enjoint de vous faire part, relative à l'appropriation du revenu provincial.

“ Il sera de mon devoir en même temps de mettre devant vous les vœux du gouvernement de Sa Majesté sur d'autres sujets liés avec le gouvernement de cette province, sur lesquels l'attention